

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.605
4 septembre 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT CINQUIÈME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 4 septembre 1991, à 15 heures

Président : M. Horacio Arteaga (Venezuela)

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 605ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

C'est avec une douleur profonde que l'ensemble de la communauté internationale du désarmement a appris le décès d'une des personnalités les plus marquantes dans le domaine des négociations multilatérales. L'Ambassadeur Alfonso García Robles laisse un souvenir ineffaçable, qui dépasse les frontières du pays et de la région dont il était issu pour atteindre une dimension mondiale. Outre qu'il a été Secrétaire de l'Etat mexicain aux relations extérieures, il a exercé de nombreuses responsabilités élevées au ministère de son pays et en particulier entre 1967 et 1989, à la tête de la délégation mexicaine auprès de notre organe de négociation. Doyen pendant de nombreuses années des ambassadeurs accrédités auprès de la Conférence, il a participé aux négociations des quatre instruments internationaux conclus dans cette enceinte, contribuant au succès de ces négociations par l'ampleur de ses connaissances ainsi que par son habileté et son expérience diplomatiques extraordinaires. Le texte de chacun de ces instruments contient des dispositions traduisant ses inquiétudes et ses aspirations. Si sa contribution dans le domaine multilatéral a été décisive, celle qu'il a apportée sur le plan régional avec l'élaboration du Traité de Tlatelolco - qui établissait pour la première fois une zone dénucléarisée dans une région habitée - peut être considérée comme un modèle d'intelligence, de tact et de ténacité au service d'un idéal latino-américain qu'il n'oublia jamais, tout en jouant un rôle d'une importance et d'une portée incontestables dans les négociations multilatérales de caractère mondial.

Lauréat d'un prix Nobel de la paix amplement mérité, Alfonso García Robles marque toute une époque de la diplomatie multilatérale du désarmement, époque qui n'aurait pas été la même sans lui, qui lui doit beaucoup et à laquelle son nom restera associé pour toujours. Il n'est pas jusqu'à la configuration actuelle de cet organe unique de négociation multilatérale en matière de désarmement, telle qu'elle apparaît au paragraphe 120 du Document final de la Première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et dans notre propre règlement intérieur, qui ne doive beaucoup à cette personnalité distinguée et inoubliable. La présidence tournante, la constitution d'organes subsidiaires et l'ordre du jour annuel, entre autres, ont été le résultat de son travail inlassable et efficace.

L'apport de l'Ambassadeur García Robles au règlement des grands problèmes de la paix et de la sécurité internationales ne se limite pas à son oeuvre en tant que diplomate mexicain distingué. Il participa également à la rédaction de la Charte de San Francisco, dirigea brillamment le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité au Secrétariat de l'ONU, et fut le représentant personnel du Secrétaire général pour le Moyen-Orient. Toutefois, cette carrière internationale sans pareille ne saurait nous faire oublier qu'Alfonso García Robles était aussi doué de qualités humaines exceptionnelles, qui lui valurent le respect, l'admiration et l'amitié de tous ceux qui eurent le privilège de le connaître. En tant que Vénézuélien et Latino-Américain, je tiens à ajouter que je me sens très fier de la tâche accomplie par cette personnalité si distinguée. Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom propre, je prie le représentant du Mexique de transmettre à son gouvernement, à Mme García Robles - qui a accompagné

(Le Président)

son mari avec une gentillesse appréciée de tous pendant sa carrière exemplaire - ainsi qu'à ses enfants, l'expression de notre peine profonde devant une perte qui nous touche si douloureusement.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Shah, qui parlera au nom du Groupe des 21.

PRAKASH SHAH (Inde) (traduit de l'anglais) : Je prends la parole au nom du Groupe des 21 pour m'acquitter d'un triste devoir.

C'est avec une vive émotion et une peine profonde que nous avons appris, mes collègues du Groupe des 21 et moi, le décès de l'Ambassadeur Alfonso García Robles, du Mexique. L'Ambassadeur García Robles a longtemps joué dans le domaine du désarmement multilatéral un rôle si essentiel que sa disparition constitue une grande perte non seulement pour nous, Groupe des 21, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale qui s'efforce de réaliser le désarmement.

La carrière de l'Ambassadeur García Robles a été intimement liée aux efforts multilatéraux en faveur de la paix et du désarmement et aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Il a contribué aux travaux préparatoires à la création de cette Organisation et a défendu vigoureusement, toute sa vie durant et dans toutes les fonctions qu'il a exercées, les principes que consacre la Charte.

Depuis sa nomination en 1967 aux fonctions de chef de la délégation mexicaine à ce qui était alors le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, il a consacré la majeure partie de sa carrière aux questions de désarmement. Auparavant, il avait mené à bonne fin la conclusion du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans les années 70, en tant que représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur García Robles a apporté, outre ses travaux sur les problèmes de désarmement, une contribution importante à l'examen des questions relatives au développement. En décembre 1975, il a été nommé Ministre des relations extérieures du Mexique et a occupé ce poste pendant près d'un an. En 1978, il a participé à l'élaboration du Document final de la Première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En 1982, son attachement à la cause du désarmement et les efforts qu'il avait déployés à cette fin ont été couronnés par l'attribution du prix Nobel de la paix, qu'il a partagé avec Alva Myrdal, de la Suède.

Pendant plus de vingt ans, l'Ambassadeur Alfonso García Robles a été le pilier sur lequel se sont appuyés les travaux du Groupe des 8, devenu le Groupe des 21 Etats non alignés et neutres. Il en était venu à incarner l'esprit de notre Groupe. Aujourd'hui, au nom du Groupe des 21 et en mon nom personnel, nous rendons à sa mémoire un hommage humble, mais sincère.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Inde pour sa déclaration au nom du Groupe des 21. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Kenyon, qui s'exprimera au nom du Groupe occidental.

M. KENYON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, le Groupe occidental m'a demandé de me joindre à vous et aux autres membres de la Conférence pour honorer la mémoire de M. Alfonso García Robles, infatigable travailleur pour la cause de la maîtrise des armements et du désarmement, c'est-à-dire en faveur des objectifs pour lesquels cette Conférence a été créée. Nombre d'entre nous n'abordons ce type d'activités que pour les quitter, certains y restant plus longtemps que d'autres; lui, a consacré une grande partie de sa vie, en particulier la dernière partie, à la recherche de progrès dans ce domaine. Malheureusement, il nous quitte à un moment où les blocages paraissent sur le point de sauter et où il semble que nous fassions, dans de nombreux domaines, plus de progrès qu'auparavant. Je n'énumérerai pas tout ce qui est à son actif. Vous l'avez fait, Monsieur le Président, ainsi que le représentant de l'Inde qui s'exprimait au nom du Groupe des 21. Ce que je voudrais dire c'est que, selon moi, il émanait de M. Alfonso García Robles à la fois un esprit de dévouement et de sérénité. Je me souviens qu'il m'est arrivé d'aller le voir et de lui dire : "Etant donné les positions des délégations, comment pouvez-vous escompter des progrès sur ce point ?" Il souriait et répondait : "On peut toujours espérer". Et je pense que l'espoir est une chose très importante quand on travaille dans ce domaine difficile. De bien des points de vue et sur de nombreuses questions de détail, nous ne partageons pas ses idées sur la façon de faire avancer la course de la maîtrise des armements et du désarmement, mais nous partageons certainement ses objectifs, qui étaient de rendre le monde plus sûr pour chacun. Je pense que, sans doute, la meilleure façon d'honorer sa mémoire est de redoubler d'efforts pour atteindre ces objectifs. Au nom du Groupe occidental, je me joins à vous, Monsieur le Président, pour demander à la délégation du Mexique de transmettre nos condoléances à la famille du défunt.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour la déclaration qu'il a faite au nom du Groupe occidental. J'invite maintenant le représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Tóth, à prendre la parole au nom du groupe des Etats d'Europe orientale et autres Etats.

M. TOTH (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Au nom des délégations de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République fédérative tchèque et slovaque, de la Roumanie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, je dirai quelques mots à l'occasion de ce triste événement qu'est le décès du distingué diplomate mexicain que fut M. Alfonso García Robles. Il y a un an et demi seulement, les représentants des Etats membres de la Conférence du désarmement prenaient congé d'un collègue qui quittait cette instance de négociation en laissant une marque indélébile dans l'histoire de la diplomatie multilatérale du désarmement. Je ne vais pas énumérer les services qu'il a rendus à la cause du désarmement et qui sont bien connus de la communauté internationale. M. García Robles a été un diplomate unique en son genre; non seulement parce qu'il a consacré au désarmement plus de vingt-cinq ans de sa vie et de sa carrière professionnelle mais aussi du fait des réalisations hors du commun qui portent le sceau de sa contribution personnelle. En dépit de ses grands succès professionnels, il ne s'est jamais montré suffisant et n'a cessé de persévérer dans sa quête d'un monde plus sûr et plus pacifique. Ses efforts inlassables ont été récompensés par le prix Nobel de la paix en 1982. On ne peut qu'admirer et envier une vie aussi riche,

(M. Toth, Hongrie)

féconde et réussie que la sienne. Par votre entremise, Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer à son épouse, à sa famille, ainsi qu'à la délégation, au Gouvernement et au peuple mexicains les sincères condoléances des délégations de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République fédérative tchèque et slovaque, de la Roumanie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui ont appris avec douleur le décès de M. Alfonso García Robles. Son souvenir vivra en nous pendant de nombreuses années à venir.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Hongrie pour sa déclaration au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale et autres Etats. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hou Zhitong.

M. HOU (Chine) (traduit du chinois) : La délégation chinoise a été choquée et très peinée d'apprendre la mort de l'ancien Ambassadeur du Mexique à la Conférence du désarmement et lauréat du prix Nobel de la paix, M. García Robles. Pour le peuple mexicain comme pour la communauté internationale, c'est une perte immense. Dans cette enceinte, je voudrais, au nom de la délégation chinoise, exprimer mes plus sincères condoléances à l'Ambassadeur Bosch du Mexique et, par son entremise, au peuple et au Gouvernement mexicains ainsi qu'à la famille de l'Ambassadeur García Robles.

L'Ambassadeur était un vétéran du désarmement international et un militant de réputation mondiale. Il a apporté une contribution louable et importante à la cause du désarmement international et s'est acquis un respect et une réputation universels. De plus, il a été un des auteurs du Traité de Tlatelolco, qui créa en Amérique latine la première zone dénucléarisée du monde. Il a joué un rôle inoubliable lors de la Première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et dans la rédaction de son Document final. Il a déployé des efforts fermes et inlassables pour restructurer les instances internationales multilatérales de désarmement, notamment la Conférence du désarmement, et dans le cadre de l'examen de points importants à l'ordre du jour du désarmement, comme la Décennie du désarmement. Je voudrais souligner ici que l'Ambassadeur Robles était un vieil ami du peuple chinois. Il s'était rendu en Chine, à l'invitation du Gouvernement chinois, pour renforcer l'amitié et la coopération entre les peuples chinois et mexicain. Nous continuerons à nous inspirer de ses nobles qualités, de sa sagesse, de son habileté diplomatique et de son oeuvre.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Chine pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur García Moritán, qui s'exprimera au nom des pays d'Amérique latine membres ou non-membres de la Conférence, qui participent aux travaux de celle-ci.

M. MORITAN (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Les sentiments de profond regret que j'aurais pu exprimer au nom des délégations d'Amérique latine qui participent à la Conférence du désarmement et de celles qui y assistent en qualité d'observateurs ont été fort bien exprimés par le coordonnateur du Groupe des 21. Néanmoins, il nous paraît bon de consacrer quelques brèves paroles de plus à la mémoire d'un homme qui fait d'ores et déjà partie de l'histoire diplomatique en raison de l'influence considérable qu'il a exercée pendant plus d'un demi-siècle par sa personnalité et son activité professionnelle. En tant que Secrétaire aux relations extérieures du Mexique, en tant que fonctionnaire international et en tant que diplomate de la grande nation mexicaine, il a associé son pays et l'ensemble de l'Amérique latine à la lutte pour la paix, la sécurité et le développement. L'activité inlassable de celui qui a été le doyen de tous ceux qui ont oeuvré pour le désarmement mérite d'être amplement reconnue, comme l'a fait la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, lorsque M. Alfonso García Robles a terminé sa longue carrière professionnelle dans le domaine multilatéral. Sur ce point il suffit d'indiquer qu'il est le seul diplomate qui ait participé aux travaux de toutes les instances de négociation en matière de désarmement et qu'il a exercé successivement les fonctions de chef de la délégation de son pays au Comité des 18 puissances sur le désarmement, à la Conférence du Comité du désarmement, au Comité du désarmement et à la Conférence du désarmement. Par ailleurs, comme l'a fait valoir à juste titre le Comité du prix Nobel dans l'exposé des motifs de l'attribution du prix Nobel de la paix en 1982, l'action remarquable qu'a exercée l'Ambassadeur García Robles a été importante pour "ouvrir les yeux du monde à la menace que fait peser sur l'humanité la poursuite de la course aux armements nucléaires". L'Ambassadeur laissera également un souvenir ineffaçable sur le plan régional. Au cours de sa longue carrière, il a été l'architecte d'un instrument d'avant-garde portant création de la première zone dénucléarisée dans une région habitée, le Traité de Tlatelolco, et le précurseur du processus d'intégration régionale en ce sens, la recherche de la sécurité régionale et de sa projection à l'échelon mondial l'ayant amené à jeter les bases d'un développement harmonieux et intégré de toute l'Amérique latine et des Caraïbes. Aucun des pays latino-américains, de tous ceux qui ont été ses amis, ses collègues et, comme dans mon cas, ses disciples, ne pourra jamais oublier les qualités humaines exceptionnelles qu'il joignait à ses dons professionnels. L'un des meilleurs tributs que nous puissions offrir à sa mémoire est peut-être de continuer à redoubler d'efforts pour promouvoir la sécurité commune au moyen du désarmement, dans le respect des principes qu'énonce la Charte des Nations Unies, et la réalisation des objectifs pour lesquels García Robles a tant lutté et qui sont résumés dans le Document final de la Première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui comprend également, comme nous le savons tous, ce que nous pourrions appeler l'acte de naissance de la Conférence qui nous réunit ici.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour sa déclaration au nom des pays d'Amérique latine membres ou non-membres de la Conférence, qui participent aux travaux de celle-ci. J'invite maintenant la Conférence à observer une minute de silence à la mémoire de l'Ambassadeur Alfonso García Robles.

Je donne la parole au représentant du Mexique, l'Ambassadeur Marín Bosch.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Le Président Carlos Salinas de Gortari présidera l'hommage posthume que le gouvernement et le peuple mexicains rendront d'ici quelques heures à l'Ambassadeur Alfonso García Robles, au Ministère des affaires étrangères de mon pays. Cependant, en raison de la signification très particulière que cette salle du Conseil a eue pour Don Alfonso, nous sommes reconnaissants de tous les témoignages de sympathie qui viennent d'être exprimés dans cette enceinte. Nous les transmettons à notre gouvernement, à Mme Juanita García Robles et à ses enfants.

La vie professionnelle de l'Ambassadeur Alfonso García Robles s'est étendue sur un demi-siècle de turbulences et de contradictions. Il y a eu des années funestes et des époques d'espérance. En 1938, au terme de ses études supérieures à Paris et à La Haye, il fut invité à donner une série de conférences en Europe sur un sujet très controversé : les causes de la nationalisation de l'industrie pétrolière mexicaine en 1938. A la veille de la seconde guerre mondiale, il entra dans la carrière diplomatique. A la tourmente succédait la promesse d'un monde meilleur; Alfonso García Robles assista à sa naissance, d'abord au niveau latino-américain, à la Conférence de Chapultepec, puis à celle de San Francisco. Après avoir exercé pendant une décennie les fonctions de Directeur du Département des affaires politiques de l'ONU, il réintégra notre service des relations extérieures : il fut notre représentant aux premières conférences sur le droit de la mer, fut nommé ensuite Ambassadeur au Brésil et alors qu'il était sous-secrétaire aux affaires multilatérales, il contribua à l'élaboration du Traité de Tlatelolco.

Au cours des négociations ardues qui précédèrent ce Traité, il se produisit un épisode qui nous démontre sa fermeté. Au Ministère mexicain des relations extérieures, certains souhaitaient abandonner les négociations et, à un moment particulièrement difficile, on insinua que le Président de la République partageait peut-être cette idée. Le Sous-Secrétaire García Robles demanda un entretien avec le Président et le convainquit de ne pas renoncer à cette entreprise. Le Traité fut signé en 1967, année où M. García Robles vint pour la première fois à la Conférence du désarmement. Il fut représentant permanent à New York de 1970 à 1975, date à laquelle il fut nommé Secrétaire d'Etat aux relations extérieures. Depuis 1977, il se consacrait entièrement aux travaux de cette Conférence. Sa contribution au désarmement fut reconnue en 1982 par l'attribution du prix Nobel de la paix, qu'il partagea avec Mme Alva Myrdal. Outre le Traité de Tlatelolco, il participa activement à la négociation de divers instruments multilatéraux dans le cadre du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (ENDC), et de la Conférence du Comité du désarmement (CCD), ainsi qu'à la restructuration de cette dernière. Il joua un rôle décisif dans l'élaboration du Document final de la Première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il fut le promoteur le plus enthousiaste de la Campagne mondiale de désarmement et du Programme global de désarmement.

Certes, il ne fut pas toujours le représentant favori des grandes puissances militaires, mais tous le respectaient, en particulier ses collègues du groupe qui fut initialement le Groupe des Huit et qui est maintenant celui des Vingt et un. J'ai eu la chance de travailler avec l'Ambassadeur García Robles depuis le jour où il est entré au Ministère des relations extérieures et j'ai eu la bonne fortune d'être honoré de son amitié. Son style personnel

(M. Marin Bosch, Mexique)

peut se résumer en une phrase qu'il employait souvent : suaviter in modo, fortiter in re. Il a servi de maître à plusieurs générations de diplomates mexicains et de nombreux hommes politiques de mon pays ont puisé à son expérience et à ses conseils. Ses opinions étaient bien fondées et faisaient autorité. Pour lui, la diplomatie n'a jamais été l'art de la dissimulation. Il a surtout été le fidèle interprète des principes de notre politique extérieure et, partant, un grand ami de l'Organisation des Nations Unies et un défenseur inlassable de ses nobles idéaux et objectifs. Internationaliste au plus haut degré, il a servi loyalement les causes universelles.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Mexique pour sa déclaration. Passons maintenant aux questions en suspens qui requerront notre attention pendant la séance en cours. Sur la liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui figurent les noms des représentants du Brésil, du Chili, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (s'exprimant en tant que Président du Comité spécial des armes chimiques pour présenter le rapport de cet organe subsidiaire), et de l'Allemagne. Avant de leur donner la parole, je voudrais, au nom de la Conférence et en mon nom propre, souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre distingué visiteur d'aujourd'hui, le Secrétaire général du Ministère des relations extérieures du Brésil, l'Ambassadeur Marcos Castrioto de Azambuja. On ne présente pas l'Ambassadeur Azambuja. Son travail éminent au sein de la Conférence en tant que représentant de son pays est dans toutes les mémoires et, peut-être est-il opportun de le signaler, nombre de réflexions judicieuses qu'il a faites dans cet organe de négociation restent très présentes dans nos travaux de tous les jours. Outre que je suis naturellement satisfait qu'il soit de nouveau parmi nous, je suis sûr que son intervention d'aujourd'hui nous sera d'une grande utilité pour nos tâches futures. Je donne la parole à Son Excellence le Secrétaire général du Ministère des relations extérieures du Brésil, l'Ambassadeur Marcos Castrioto de Azambuja.

M. AZAMBUJA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, pour vos paroles de bienvenue si aimables et si chaleureuses. Je me trouve dans une situation difficile, voire intenable, puisque je ne peux évoquer personnellement chacun d'entre vous dans cette salle. Je suis si proche d'un si grand nombre d'entre vous et c'est pour moi une telle joie et un tel plaisir de vous revoir que je voudrais adresser à chacun d'entre vous des mots d'amitié et d'encouragement. Or, cela est impossible. Je dirai simplement que je suis heureux, que je suis ravi d'être ici et que, en quelque sorte, cette séance est historique, non du fait de ce que je vais dire mais du fait de ce qui a été dit sur M. Alfonso García Robles, que j'évoquerai à la fin de ma déclaration. Mais je vais donner lecture du texte que j'ai entre les mains, en remerciant bien sûr M. Martenson, M. Komatina et vous tous d'être ici parmi nous.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. J'ai ainsi l'avantage de revenir à la Conférence pour intervenir dans le débat plénier et de voir mon cher ami l'Ambassadeur Arteaga, du Venezuela voisin, présider les travaux de cette instance durant une période aussi importante que celle que nous vivons.

(M. Azambuja, Brésil)

Je vous suis reconnaissant à tous de m'avoir accordé un peu de temps pour faire une déclaration au nom de mon gouvernement à la dernière séance de la session de 1991, qui est très chargée et doit être consacrée pour l'essentiel à l'adoption définitive du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale. Je ne pouvais pas, bien entendu, laisser passer une occasion aussi précieuse de me retrouver dans cette instance, entouré de vieux amis et de nouveaux collègues, pour vous présenter une brève mise à jour de certaines positions et préoccupations du Brésil en ce qui concerne le désarmement et la sécurité internationale. Je voudrais auparavant évoquer un point qui constitue pour mon gouvernement et pour moi-même un motif de fierté et de satisfaction particulières. Vous vous souviendrez que, voilà un peu plus d'un an, les délégations argentine et brésilienne ont inauguré la pratique d'interventions conjointes aux séances plénières de la Conférence. La dernière en date a été faite par mon excellent ami l'Ambassadeur García Moritán et avait trait à l'Accord entre nos deux pays concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, accord qu'ont signé les présidents Menem et Collor à Guadalajara (Mexique), en juillet 1991. Nous avons l'intention de multiplier autant que faire se pourra nos interventions conjointes sur les questions de désarmement, comme nous le faisons de plus en plus dans d'autres instances, attestant par là notre intégration croissante et l'identité toujours plus étroite de nos vues.

Je suis convaincu que l'entente toujours plus profonde entre le Brésil et l'Argentine dans des domaines névralgiques, comme celui du nucléaire, aura une influence constructive sur l'ensemble de notre région et, dans une certaine mesure, sur les attitudes aujourd'hui répandues à l'égard des échanges de techniques, de matériel et de matériaux susceptibles d'avoir une double fin, et de la coopération en la matière. Il n'est nul besoin de répéter ce qu'a dit l'Ambassadeur de l'Argentine au sujet de notre accord sur l'énergie nucléaire et du vaste processus d'intégration de nos pays, actuellement en cours. Qu'il me soit permis de souligner simplement ce que notre expérience des questions nucléaires a prouvé, à savoir que la mise en place des mécanismes voulus pour accroître la confiance, mécanismes fondés sur un système efficace de coopération en matière de techniques avancées, constitue une voie sûre vers le renforcement de la sécurité régionale. Je suis convaincu que les ententes bilatérales et régionales de ce type pourraient aussi intervenir dans d'autres régions et à l'échelle planétaire, contribuant ainsi à la cause d'un monde désarmé et sûr.

Dans un même esprit, j'ai le grand plaisir de vous annoncer qu'une déclaration commune sur l'interdiction complète des armes chimiques et biologiques sera signée demain à Mendoza, en Argentine, par les Ministres argentin, brésilien et chilien des relations extérieures. Le Gouvernement uruguayen adhèrera, lui aussi, à cet instrument. Dans cette déclaration très importante, nous réaffirmons notre engagement formel de ne pas mettre au point, ni de fabriquer, ni d'acquérir ou d'utiliser ces moyens de guerre inhumains, et abordons la question des exportations de substances chimiques pouvant servir de précurseurs pour la fabrication d'armes chimiques, en attendant la conclusion de la convention sur les armes chimiques. Cette importante mesure collective de sécurité et de confiance à l'échelon régional constitue également une contribution très opportune aux efforts déployés à l'échelle internationale pour empêcher la dissémination des armes chimiques.

(M. Azambuja, Brésil)

Elle montre que nos pays sont prêts à faire tout leur possible pour éviter que des armes de destruction massive soient introduites dans la région, tout en préservant entièrement les utilisations pacifiques de la science et de la technique, dans l'intérêt de notre développement économique et du bien-être de nos peuples. A ce propos je suis sûr que, s'il avait encore été parmi nous, l'Ambassadeur García Robles aurait été ravi d'entendre cette nouvelle.

Comme vous le savez, l'Argentine et le Brésil ont récemment soumis à la Commission du désarmement de l'ONU une proposition tendant à ce que soit entreprise une étude multilatérale des critères à appliquer au transfert de techniques "névralgiques". Nous avons pris conjointement l'initiative de promouvoir l'examen de cette question à la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous souhaiterions vivement que, à l'instar de certains représentants de pays industrialisés, comme l'Ambassadeur Errera, de la France, les délégations soient nombreuses à donner leur avis sur le document présenté à la Commission du désarmement.

Les événements qui se sont produits récemment dans le monde, où les changements se succèdent à une cadence rapide, ont montré qu'il nous faut des mécanismes plus aptes à prévenir les menaces à la sécurité internationale. Dans l'optique de pays comme le Brésil, de tels mécanismes, aussi rigoureux soient-ils, ne devraient pas créer d'obstacles supplémentaires à l'accès aux techniques qui revêtent une importance capitale pour notre développement. En d'autres termes, nous sommes confrontés à de nombreuses difficultés du fait de l'absence de règles prévisibles, claires et universellement applicables en matière de transfert des techniques à double fin.

Il y a environ deux ans, lorsque je représentais le Brésil à la Conférence du désarmement, j'ai affirmé que la vérification deviendrait sans aucun doute l'élément critique des négociations - multilatérales ou bilatérales - sur le désarmement qui seraient menées d'ici à la fin du siècle. Je constate avec une vive satisfaction que les pays semblent être nombreux à partager cet avis aujourd'hui. Des propositions ont été soumises en vue d'établir un régime de vérification d'une interdiction des essais nucléaires; en outre, des mesures visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques seront sans doute examinées à la prochaine conférence d'examen de cet instrument, qui se tiendra à Genève dans les prochaines semaines. L'attention particulière que le Comité spécial des armes chimiques a accordée à cette question au cours de la session de 1991 est aussi une indication de l'importance qu'elle revêt.

Quant à la négociation de la convention sur les armes chimiques, la délégation brésilienne a pour instruction de contribuer, aussi efficacement que possible, à la réalisation de l'objectif fixé, qui est d'en achever le projet en 1992. Pour ce qui est du régime de vérification de la convention, nous avons l'espoir que la Conférence mettra en place un mécanisme efficace, qui nous évite de nous doter d'une organisation encombrante et coûteuse. De même, il paraît opportun de ne pas gêner indûment les activités de l'industrie civile dans nos pays. Dans cet esprit, nous avons jugé constructive l'offre faite par les représentants de l'industrie lors de leur réunion à Genève en juin dernier : ils se sont déclarés prêts à accepter

(M. Azambuja, Brésil)

des inspections à tout moment et en tout lieu. Cette offre mériterait d'être sérieusement étudiée, car elle pourrait nous permettre d'appliquer aux installations chimiques civiles un régime d'inspections aléatoires, et donc de mettre en place un mécanisme simple et moins coûteux qui, en même temps, servirait les objectifs de la vérification de la convention.

Je pense qu'un régime approprié d'inspections sur demande pourrait aussi répondre à notre objectif. On parviendrait sans doute à une plus grande transparence si tous les pays acceptaient l'idée de soumettre leurs installations chimiques à des inspections sur demande, sans droit de refus. Je ne saurais concevoir de régime moins discriminatoire et plus transparent, qui puisse en même temps réduire le nombre des inspections de routine et les coûts de la future organisation.

Il paraît que la Conférence a engagé des négociations au sujet de la composition et des fonctions du conseil exécutif de la future organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Il est dans le plus haut intérêt du Brésil que la Conférence parvienne à un accord acceptable, qui prévoit une représentation équilibrée des régions, des groupes politiques et des pays, et qui prenne aussi en considération la place occupée dans l'ensemble par l'industrie chimique.

Après que la convention sur les armes chimiques sera entrée en vigueur et que son régime de vérification fonctionnera, les pays appliquant d'autres contrôles et restrictions en matière de transferts internationaux de produits et d'équipements chimiques à double capacité devraient, à mon sens, les suspendre. Par ailleurs, si les réserves faites au Protocole de Genève de 1925 étaient retirées officiellement au moment de l'entrée en vigueur de la convention sur les armes chimiques, le régime de la convention s'en trouverait renforcé et cela favoriserait une adhésion universelle à l'instrument.

Si tous les pays d'Amérique latine pouvaient renoncer formellement à toute arme de destruction massive, nous en concevrions une vive satisfaction. Dans notre région - plus précisément, en Amérique du Sud - que l'on reconnaît être l'une des moins armées du monde, le règlement des problèmes économiques et sociaux constitue un élément essentiel de la sécurité collective. C'est pourquoi nous devons nous attaquer aux questions liées à la pauvreté et solliciter une coopération internationale en vue de relancer notre économie et de nous assurer du transfert des techniques requises.

En ce moment, la Conférence poursuit ses négociations relatives à la convention sur les armes chimiques avec un enthousiasme renouvelé, ce dont nous sommes redevables à l'évolution constructive des positions américaines et soviétiques, à la faveur de laquelle il a été possible d'adopter, à l'article premier du projet de convention, une interdiction inconditionnelle des armes chimiques. Cela dit, à part les armes chimiques, nous continuons à débattre de questions importantes qui sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. A cet égard, je tiens à évoquer la nouvelle dimension qui a été donnée à l'examen du point 1, "Interdiction des essais nucléaires".

(M. Azambuja, Brésil)

Le Président du Brésil a accueilli avec satisfaction la conclusion du traité START entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, estimant qu'il s'agissait là d'un pas très important sur la voie du désarmement nucléaire. Dans les messages qu'il a adressés au président Bush et au président Gorbatchev, le président Collor, rappelant que le Brésil avait renoncé à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins autres que pacifiques, a exprimé l'espoir que ce traité bilatéral donnerait une nouvelle impulsion au processus par lequel l'armement nucléaire était ramené à des niveaux toujours plus faibles, dans la perspective de l'objectif à long terme d'un désarmement nucléaire complet et d'une interdiction de tous les types d'armes de destruction massive.

Les pays qui ne possèdent pas d'armes de destruction massive et ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de mettre au point de tels systèmes d'armes, ont le droit de recevoir, à tout le moins, l'assurance que ces armes ne seront jamais employées contre eux. Nous avons l'espoir que toutes les armes de destruction massive pourront être détruites dans un avenir assez proche et que les pays dotés d'une telle capacité renonceront à tout jamais à perfectionner leurs armes et à mettre au point des armes nouvelles, faisant appel à des techniques plus avancées.

Les événements qui se sont produits dernièrement dans le monde montrent bien qu'il faut renforcer les mesures de sécurité collective. Des propositions de poids ont été soumises à cette fin après la récente crise du Golfe. Le Brésil étudie attentivement toutes les propositions susceptibles d'aboutir au désarmement mondial. Nous savons tous que la Conférence du désarmement devra s'atteler à la tâche chaque fois qu'il sera question de négociations multilatérales sur le désarmement. J'ai confiance que cette instance ne décevra pas notre attente quant au rôle qu'il lui appartient de jouer dans la cause du désarmement. Pour ma part, je puis vous assurer que le Brésil s'attachera à mettre en oeuvre tout nouvel accord de désarmement universel et non discriminatoire auquel les négociations au sein de cette Conférence pourraient aboutir.

Pour conclure, je voudrais rendre hommage à un vieil ami, l'Ambassadeur García Robles, qui m'a tant appris. Je regrette très vivement sa mort, et je suis sûr qu'ici, à la Conférence du désarmement, il nous manquera à tous. Je n'oublierai jamais l'oeuvre remarquable de ce brillant Ambassadeur du Mexique, depuis l'époque déjà lointaine où il était chef de la délégation mexicaine - et où j'étais moi-même un jeune membre de la délégation brésilienne - aux négociations ayant abouti au Traité de Tlatelolco. C'est pour moi un honneur que d'occuper maintenant son siège au Conseil consultatif des Nations Unies pour les études sur le désarmement. L'Ambassadeur García Robles fut un modèle pour tous les diplomates qui s'occupaient des questions de sécurité internationale et de désarmement. J'espère que l'Ambassadeur Marín Bosch voudra bien transmettre à Mme Juanita García Robles et à ses fils l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le Secrétaire général du Ministère des relations extérieures du Brésil pour sa déclaration importante et les paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, M. González.

M. GONZALEZ (Chili) (traduit de l'espagnol) : C'est avec une satisfaction particulière que ma délégation intervient en séance plénière à un moment où les travaux de la Conférence du désarmement sont présidés par le diplomate distingué et expérimenté qu'est l'Ambassadeur du Venezuela, pays auquel, depuis l'aube de l'indépendance latino-américaine, nous unissent des liens historiques d'amitié.

La Conférence du désarmement arrive aujourd'hui au terme de sa session de 1991. Nous pensons que le moment est venu d'évaluer les travaux effectués au cours de ces derniers mois, en particulier de notre point de vue de pays non membre de la Conférence. En conséquence, nous nous proposons de dégager les aspects positifs et négatifs de ces travaux, sans jamais nous départir d'un esprit véritablement constructif.

Tout d'abord, nous tenons à constater que les négociations visant à la conclusion d'une convention interdisant à jamais les armes chimiques ont pris un nouvel élan, à tel point qu'il n'est pas interdit de penser que les travaux pertinents pourront être menés à bien au cours de l'année prochaine. L'élargissement du mandat de négociation, les progrès réalisés dans la rédaction d'articles d'importance vitale, tels que les articles premier et 2, ainsi que les débats approfondis qui ont eu lieu sur la vérification et l'inspection par mise en demeure, en témoignent de façon concrète. Ce résultat est dû à la souplesse dont les délégations des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont fait preuve en retirant leurs propositions sur le maintien d'un certain pourcentage des arsenaux et sur le droit de riposte. Il est ainsi démontré à l'évidence que les initiatives bilatérales, loin de remplacer le multilatéralisme, le renforcent de façon constructive, ce qui devrait aider la Conférence du désarmement, seul organe de négociation du système des Nations Unies, à atteindre ses importants objectifs.

Le Chili, de même que l'ensemble de la communauté internationale, est convaincu de la nécessité urgente de conclure dans les plus brefs délais un accord interdisant la fabrication, le stockage et l'emploi des armes chimiques. Lors d'interventions antérieures et dans sa réponse au plan d'échange de données de base proposé par l'Allemagne, le Chili a réaffirmé nettement qu'il ne fabriquait pas ce type d'armes et n'avait pas l'intention d'en fabriquer. Cela, je tiens à le réaffirmer ici. A ce propos, et afin de démontrer la volonté qui nous anime dans ce domaine, j'ai la satisfaction d'annoncer à la Conférence que mon pays a pris les premières dispositions législatives internes en vue de retirer les réserves qu'il avait formulées lors de la ratification du Protocole de Genève de 1925. Par cette démarche, nous entendons manifester notre confiance dans l'issue des négociations que nous avons évoquées, et prendre une mesure visant à renforcer la confiance internationale et régionale. Il est encourageant pour nous de constater que divers autres Etats qui avaient émis des réserves analogues sont prêts à agir de même et nous lançons un appel à ceux qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils suivent cette voie, de façon à ce qu'il n'y ait plus de réserves au Protocole de Genève lors de la signature de la Convention sur les armes chimiques. Par ailleurs, mon gouvernement est particulièrement heureux d'annoncer que, de concert avec les gouvernements argentin et brésilien - comme l'a déjà dit le distingué Ambassadeur du Brésil - il signera demain, le 5 septembre, dans la ville de Mendoza, une déclaration conjointe sur l'interdiction complète des armes chimiques et biologiques, ce qui constitue

(M. Gonzalez, Chili)

une preuve manifeste de la volonté politique de nos pays de créer de véritables conditions de paix et de stabilité internationale. En même temps, nous nous félicitons tout particulièrement de ce que le Gouvernement uruguayen se propose de souscrire à cet engagement et nous espérons que de nombreux autres pays se joindront à nous. Dans cet esprit, les pays signataires de l'engagement de Mendoza, en ratifiant leurs déclarations unilatérales respectives sur la non-possession d'armes chimiques, se déclarent aussi résolus à coopérer étroitement en vue de faciliter la conclusion de la convention et à y adhérer simultanément en tant que parties originaires. Ils expriment également leur intention d'adopter des mesures appropriées de contrôle des substances définies comme précurseurs d'agents de guerre chimique et d'examiner les mécanismes nécessaires pour assurer le respect des engagements contractés jusqu'à l'entrée en vigueur de la future convention. De même, ils se déclarent disposés à étudier des systèmes permettant de renforcer les mécanismes de vérification de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines. Enfin, ils expriment le voeu que les autorités de la région s'associent au contenu de cette déclaration.

Il apparaît à l'évidence que, dans divers forums et instances, l'Amérique latine prend à l'égard des problèmes relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la création d'un climat de confiance réciproque, qui s'exprime dans des accords tels que celui de Mendoza, des mesures importantes et efficaces qui contribuent - indirectement mais de façon importante - au renforcement d'une sécurité véritable fondée sur l'élimination des possibilités de conflit au profit du progrès de la démocratie et des droits de l'homme dans la région. Dans cet ordre d'idées, le Chili attache une grande importance aux mesures prises sur le plan régional pour accroître la confiance et a noté avec intérêt, à ce propos, l'initiative du président péruvien tendant à tenir à Lima, au mois de novembre prochain, une réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe de Rio en vue de lancer des études et des échanges de vues susceptibles d'aboutir à une limitation des arsenaux militaires classiques comprenant des armements de haute technicité et d'aborder toute autre question jugée intéressante.

Au moment où cette Conférence s'apprête à approuver un nouveau rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale et qui contient un résumé des débats et des progrès réalisés par ses organes subsidiaires au cours de cette période, permettez-moi de mentionner le discours prononcé dans cette même salle, le 8 février 1990, par celui qui était alors le représentant du Brésil et qui nous fait le plaisir d'être avec nous aujourd'hui, l'Ambassadeur Marcos Castrioto de Azambuja, actuellement Secrétaire général du Ministère brésilien des affaires étrangères. L'Ambassadeur Azambuja a fait preuve d'une grande clairvoyance en déclarant ce qui suit :

"Si nous ne parvenons pas à élargir notre programme de travail, la Conférence pourrait bien ne plus être, en fait, qu'une simple commission préparatoire de la future convention sur les armes chimiques et avoir par la suite à chercher de nouvelles missions à remplir. C'est là une conception minimaliste qui, outre qu'elle resterait bien en deçà des espoirs de la communauté internationale et ridiculiserait nombre de nos déclarations et résolutions, serait dangereuse en ce qu'elle entraînerait la lente agonie d'un organe de négociation qui s'affaiblirait peu à peu."

(M. Gonzalez, Chili)

Plus loin, il ajoutait : "L'heure a sonné d'adopter une nouvelle pensée résolument créatrice et (...) nous avons ici même suffisamment de compétence et d'expérience pour trouver les moyens de nous renouveler et de nous rendre plus durablement, voire plus efficacement utiles dans un climat politique international qui a évolué de façon spectaculaire."

Ces paroles prononcées au début de la session de 1990 conservent à notre avis toute leur actualité à la fin de la session de 1991 et méritent une réflexion approfondie de la part des délégations ici présentes, dans la perspective de la session prochaine. En effet, si l'on analyse les résultats obtenus par les comités spéciaux au cours de ces derniers mois, on parvient aisément à la conclusion que, à part ce qui avait trait aux armes chimiques, les questions inscrites à l'ordre du jour ont été examinées superficiellement - en dépit des efforts de nombreux présidents - et, par conséquent, n'ont pas progressé comme on pouvait l'attendre du mandat de cette instance de négociation. Cet état de choses n'est que le résultat logique de l'existence de groupes de travail qui, faute de disposer de l'indispensable mandat de négociation doivent se borner à compiler des discours et à ressasser des précédents.

Ma délégation est pleinement consciente de la nécessité de donner la priorité aux travaux relatifs aux armes chimiques et appuie cette décision; mais elle ne peut approuver l'idée de renvoyer aux calendes les autres questions pour faire de cette tribune une conférence préparatoire à la Convention sur les armes chimiques. C'est pour quoi nous reconnaissons tout l'intérêt de l'initiative récemment lancée par la délégation suédoise dans le document CD/1089, qui contient une révision du projet de traité d'interdiction complète des essais nucléaires présenté initialement par la Suède en 1983. Nous pensons que cette initiative constitue une contribution utile et opportune à un moment où le comité concerné, tout comme d'autres, languit faute de la volonté politique d'aborder les questions de fond. Cela étant, nous nous permettons de proposer que, dans le cadre des mesures visant à améliorer son fonctionnement, la Conférence examine l'année prochaine la possibilité d'établir des comités spéciaux permanents, qui seraient dotés de mandats clairs et bien définis, de façon que l'on ne perde pas chaque année de longues semaines à débattre de la forme dans laquelle ils seront rétablis.

Par ailleurs, s'agissant de la question de la participation des observateurs, la Conférence a approuvé cette année, à titre de mesure d'amélioration, une disposition tendant à ce que les Etats intéressés ne soient pas tenus d'indiquer les organes subsidiaires aux séances desquelles ils souhaitent assister et à ce qu'ils occupent, dans cette salle, un siège par roulement. Sans me prononcer sur l'opportunité de ces décisions, que nous estimons de pure procédure, je voudrais seulement souligner qu'elles ont été adoptées sans consulter les pays directement intéressés, à savoir les Etats observateurs. Une pratique bien établie dans cette Conférence veut que l'on procède à de sérieuses consultations avant d'adopter une décision. Or, sur ce point qui les touche de près, personne n'a pris l'initiative de consulter les Etats non membres. Pour notre part, si nous l'avions été, nous aurions indiqué que, si l'objectif est de faciliter la participation large des pays observateurs, la question devrait être examinée dans un cadre plus large. Il faudrait examiner

(M. Gonzalez, Chili)

des aspects tels que la nécessité de faire en sorte que les demandes de participation n'aient pas à être renouvelées tous les ans, et que les pays observateurs puissent assister également aux réunions officielles de la Conférence.

Les considérations précédentes m'amènent à me demander si, dans la situation internationale actuelle où ce ne sont pas seulement les murs mais les régimes autoritaires les plus solidement établis qui tombent, et où renaissent au contraire l'esprit démocratique et la volonté de dialogue, si cette Conférence s'adapte bien à l'époque nouvelle en assurant la transparence de ses actes. Nous devons malheureusement apporter une réponse négative à cette interrogation fondamentale, car malgré les nombreux discours éloquentes prononcés dans cette salle, il n'y a pas eu de véritable changement de fond et tout se passe comme si le monde restait divisé en deux blocs irréconciliables. Si certaines délégations estiment que mes propos déforment la réalité, comment expliquer qu'en plus de six ans la Conférence ne soit pas parvenue à régler le problème de l'élargissement de sa composition ? Pourquoi prétendre, à un moment où la situation politique a radicalement changé et où les problèmes qui se posaient dans le passé ont été surmontés, le fait que d'examiner cette question peut amener à politiser dangereusement la Conférence ? L'entrée de quatre, cinq ou six nouveaux membres peut-elle véritablement compromettre la conclusion de la Convention sur les armes chimiques ? Ne contribuerait-elle pas plutôt à assurer une plus large représentativité de la communauté internationale sur un sujet qui, naturellement, est de portée universelle ? Notre intention n'est pas de répéter aujourd'hui les arguments concluants qu'a exposés dans cette salle il y a quelques mois seulement, au sujet de cette même question, l'éminent représentant de l'Espagne. Je voudrais simplement dire qu'en tant que pays observateur et candidat à la qualité de membre de la Conférence, nous partageons pleinement ses préoccupations et espérons que la période d'intersession qui s'ouvre servira de stimulant pour régler définitivement, entre toutes les parties intéressées, cette question déjà ancienne.

Je ne voudrais pas conclure sans exprimer à nouveau ma reconnaissance au distingué représentant de la Suède, l'Ambassadeur Hyltenius, pour l'intérêt et la compréhension dont il a fait preuve en présentant une proposition spécifique, qui constitue selon nous une bonne base de négociation. Notre gratitude s'étend à tous les autres ambassadeurs qui ont présidé la Conférence cette année et, ce faisant, ont mené à bien les consultations officielles sur ce même point. Nous estimons que, l'année prochaine, la question de l'élargissement, vu son caractère important et délicat, devrait être étudiée séparément de celle relative à l'amélioration du fonctionnement de la Conférence, afin qu'un coordonnateur ou, si possible, un groupe de coordonnateurs puisse l'aborder de façon ferme et résolue. C'est ainsi que nous exposerons les choses dans notre intervention à la Première Commission de l'Assemblée générale. Notre reconnaissance va également aux nombreuses délégations qui nous ont activement appuyés au sein du Groupe des 21 afin que les pays observateurs intéressés puissent participer avec le même statut aux débats élargis. Malheureusement, la règle du consensus a permis à un nombre réduit de délégations qui n'étaient pas d'accord là-dessus de paralyser la mise en pratique de cette mesure. Nous sommes toutefois convaincus que

(M. Gonzalez, Chili)

le temps de réflexion que ces délégations ont elles-mêmes demandé conduira promptement à une issue positive et qu'il sera démontré que les pays non alignés possèdent la compétence et les dispositions voulues pour introduire la transparence et la démocratie dont cette Conférence a tant besoin.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Chili pour sa déclaration, ainsi que pour les paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Batsanov qui, en tant que Président du Comité spécial des armes chimiques, nous présentera le rapport de cet organe subsidiaire, publié sous la cote CD/1108.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, c'est en ma qualité de président du Comité spécial des armes chimiques que vous m'avez donné la parole; cependant, je ne peux m'abstenir de dire d'abord quelques mots en tant que citoyen de mon pays et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Ce que je veux dire, c'est qu'en ma qualité de représentant de l'Union soviétique - et tout simplement comme homme qui, si je ne me trompe, a occupé à cette conférence tous les postes diplomatiques au sein de la délégation soviétique - j'ai été très triste et très choqué d'apprendre le décès prématuré de l'Ambassadeur Alfonso García Robles. J'ai eu le bonheur de le connaître assez longtemps, d'abord à l'époque où, véritablement, je débutais dans les rangs de la délégation soviétique, et puis j'ai eu le plaisir d'être son collègue ici à la Conférence; j'ai toujours admiré son savoir-faire et sa ténacité, en même temps que son extraordinaire capacité de trouver une issue aux différends de telle sorte que les positions des parties - et la partie mexicaine était souvent en cause - soient respectées comme il convenait. C'est pourquoi je m'associe aux propos de mon coordonnateur, l'Ambassadeur Tóth, et vous prie à mon tour de transmettre mes condoléances au peuple et au Gouvernement mexicains, ainsi qu'aux parents du défunt, en les assurant que, véritablement, je suis très touché par cet événement.

Je me permettrai maintenant de passer à la présentation du rapport du Comité spécial des armes chimiques, publié sous la cote CD/1108 et adopté par notre comité le 27 août. Comme les années précédentes, ce rapport contient trois parties : une partie organisationnelle, l'appendice I - soit le projet de convention - et l'appendice II, où sont reproduits des textes qui serviront de base aux travaux ultérieurs. On peut affirmer sans exagérer que les travaux du Comité spécial des armes chimiques ont acquis en 1991 une qualité fondamentalement nouvelle. Nous avons franchi cette étape où beaucoup d'entre nous doutaient qu'il soit possible d'achever très rapidement la négociation d'une convention interdisant les armes chimiques. Les négociations menées au sein du Comité sont entrées dans une phase nouvelle et plus avancée, comme l'atteste notamment la modification du mandat de cet organe.

Reprenant sa décision en date du 14 février dernier de reconstituer le Comité spécial, la Conférence du désarmement a complété le mandat de cet organe le 20 juin en élargissant le champ d'application de la future convention par l'adjonction de cet élément tout à fait fondamental qu'est l'interdiction d'employer les armes chimiques. En outre, la Conférence a

(M. Batsanov, URSS)

chargé le Comité d'intensifier les négociations "en vue de s'efforcer de parvenir à un accord définitif sur la convention d'ici à 1992". En application de cette décision, le Comité spécial a tenu une session supplémentaire de durée limitée du 8 au 19 juillet, laquelle, je dois dire, s'est avérée assez fructueuse. A ce propos, j'appelle aussi l'attention des délégations sur certaines des recommandations du Comité spécial, à savoir, que les travaux relatifs au projet de convention se poursuivent jusqu'à la reconstitution du Comité pour la session de 1992 de la Conférence du désarmement, à l'exception des trois périodes suivantes : du 9 au 27 septembre 1991, du 14 octobre au 15 novembre 1991, et du 23 décembre 1991 au 3 janvier 1992. Durant ces périodes, selon le Comité spécial, le Président et les autres membres du Bureau auraient aussi à préparer les travaux du Comité en procédant activement à des consultations privées. En outre, des réunions seraient tenues avec des experts, du 7 au 11 octobre 1991, sur les aspects techniques de la destruction des armes chimiques.

Je voudrais à présent m'arrêter quelque peu sur les points saillants des travaux faits par le Comité spécial au cours de la période considérée. Il suffit de parcourir le texte du projet de convention soumis aujourd'hui pour se rendre compte qu'un grand nombre d'éléments nouveaux y ont été incorporés compte tenu des résultats des travaux faits cette année par le Comité. Notre rapport est, une fois de plus, volumineux, puisqu'il compte, au moins dans sa version russe, quelque 225 pages; mais ce qui importe surtout c'est qu'on trouve dans notre projet de convention nombre de dispositions nouvelles importantes. Ces éléments se rapportent au premier chef aux dispositions qui constituent le noyau de la future convention sur l'interdiction des armes chimiques et sur lesquelles nous n'avions pu, pendant longtemps, nous mettre d'accord. Il s'agit là de questions entrant dans la "corbeille de la sécurité". A l'issue des travaux faits cette année, le Comité a incorporé aux dispositions de l'article premier du projet de convention l'obligation, pour les Etats parties, de "ne jamais, en aucune circonstance, employer d'armes chimiques". En outre, il a définitivement réglé le problème du délai obligatoire de dix ans imparti pour détruire les armes chimiques et les installations de fabrication de telles armes. Les textes de l'article X, "Assistance et protection contre les armes chimiques", et de l'article XIII, "Rapports avec d'autres accords internationaux", ont également été incorporés au projet de convention. Il convient de souligner en particulier qu'il ne subsiste dans ces deux articles-là aucune disposition sur laquelle il faudra encore revenir. En outre, les dispositions de l'article XI, "Développement économique et technologique", de l'article XII, "Mesures propres à redresser une situation et à garantir le respect, y compris les sanctions", et de l'article XVI, "Règlement des différends", ont été elles aussi incorporées au projet de convention. Le Comité poursuivra ses travaux sur ces trois articles afin d'en arrêter définitivement le texte.

Le Comité spécial a centré son attention sur les questions liées au mécanisme à mettre en place pour vérifier le respect de la convention, soit sur les mesures de vérification au titre de l'article VI, "Activités non interdites par la Convention", et sur les inspections par mise en demeure, c'est-à-dire sur les inspections au titre de l'article IX. Les résultats de ses travaux sur l'article VI sont reflétés dans le document qui est soumis

(M. Batsanov, URSS)

aujourd'hui à la Conférence. Bien qu'il existe une certaine divergence de vues quant à la conception du champ d'application de la vérification dans le cas des activités de l'industrie civile, les travaux faits nous autorisent à affirmer qu'il est tout à fait possible de trouver une solution de compromis pour ce point. Nombre de propositions et de considérations importantes ont été avancées au sujet des problèmes que pose la question des inspections par mise en demeure. Le Président du Comité spécial a mené des consultations intenses sur la question. A cet égard aussi, il convient de souligner le désir de tous les participants aux négociations pour chercher avec sérieux un compromis qui satisfasse chacun. Au cours de cette année, et après d'intenses consultations, nous sommes également parvenus à avancer sensiblement dans le règlement de cette question très importante qu'est l'emploi des termes "juridiction" et "contrôle" dans le texte de la convention. De nouvelles dispositions sur ces points ont été intégrées aux articles premier, III, IV, V et VI. En outre, chacun des groupes a "débroussaillé" toute une série d'articles du projet de convention.

Vers la fin de la session d'été, ou plutôt de la troisième partie de la session de la Conférence comme on dit maintenant, le Comité spécial s'est attaqué à la question de la composition et des modalités de prise de décisions du conseil exécutif qui sera créé en vertu de la convention. Il n'est nul besoin de souligner l'importance que revêt le règlement de cette question. Bien sûr, il reste beaucoup à faire à cet égard, et nous devons ne ménager aucun effort pour réduire nos divergences sur la question. Je ne pense pas qu'il faille attendre la fin des travaux relatifs au projet de convention pour régler définitivement tout l'ensemble de problèmes que pose le conseil exécutif. Le financement de la future organisation et sa structure figurent aussi parmi les questions importantes dont nous devons nous occuper dans un très proche avenir. Les dernières propositions concrètes qui ont été soumises à ce propos sont intéressantes et méritent un examen des plus approfondis.

Si ces progrès significatifs ont pu être enregistrés dans l'élaboration de la convention multilatérale sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, c'est grâce aux efforts déployés par tous les participants aux négociations, y compris les 37 Etats non membres de la Conférence du désarmement, au désir de ces Etats de chercher des solutions de compromis satisfaisantes pour tous et au fait qu'ils étaient prêts à mettre tout le temps voulu et à s'attacher autant que possible à faire avancer très rapidement les travaux relatifs à la convention. Je peux affirmer sans risquer de me tromper que tout le travail minutieux fait durant de longues années sur le projet de convention, mais aussi les efforts déployés par ceux qui m'ont précédé au poste de président du Comité spécial des armes chimiques, ont été en bonne partie à l'origine des progrès que nous enregistrons aujourd'hui. Bien entendu, il nous reste encore beaucoup à faire pour achever la convention d'ici à l'année prochaine.

(M. Batsanov, URSS)

En présentant le rapport, je ne saurais manquer d'exprimer ma très vive reconnaissance aux présidents des trois groupes de travail, MM. Mashhadi (Iran), Gżowski (Pologne) et Perugini (Italie). Les collaborateurs du Président, les Ambassadeurs Loeis et Brotodiningrat (Indonésie), ainsi que MM. Meerburg (Pays-Bas) et Canonne (France), m'ont eux aussi rendu d'utiles services. Les membres du Bureau du Comité spécial des armes chimiques n'ont ménagé aucun effort pour faire avancer les travaux relatifs au projet de convention. Mme Rautio (Finlande) a également fait, au sein du groupe technique sur la base de données analytiques et les laboratoires, un travail important que l'on peut considérer, je pense, comme constituant une préparation concrète aux activités de la future organisation. Je voudrais aussi, au nom des participants aux négociations sur l'interdiction des armes chimiques, saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement néerlandais d'avoir organisé un voyage d'études à La Haye, ville qu'il propose de retenir pour le siège de l'organisation dont la convention portera création. Qu'il me soit aussi permis d'adresser mes remerciements au secrétaire du Comité spécial, M. Bensmail, à la secrétaire adjointe, Mme Hoppe, ainsi qu'à leurs assistantes, Mmes Darby et Roux, qui ont fait preuve d'une grande compétence et nous ont apporté une aide inestimable. Je tiens aussi à remercier les interprètes et les traducteurs ainsi que tout le personnel des services techniques qui ont contribué à l'efficacité et à la bonne organisation de nos travaux.

Comme je l'ai déjà fait observer, le Comité spécial a adopté son rapport à la Conférence du désarmement mais ne s'apprête pas à achever ses travaux pour autant. Bien au contraire, ce que nous appelons l'intersession promet cette année d'être une période particulièrement active. Aussi ne soyez pas surpris que je conclue mon intervention en annonçant que, sous réserve de l'approbation de sa recommandation par la Conférence, le Comité spécial tiendra sa prochaine réunion le lundi 30 septembre à 15 heures, dans la salle V. Je vous prie d'en prendre bonne note.

Une dernière chose : le rapport du Comité spécial ne dit pas qui est recommandé pour la présidence du Comité à la session prochaine de la Conférence du désarmement. Peut-être le prochain président sera-t-il appelé à siéger moins longtemps que moi. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de recommandation dans le rapport, et la raison en est que, au moment de son adoption par le Comité spécial, la semaine dernière, aucune candidature ne nous avait été communiquée. Toutefois, j'ai maintenant le plaisir de vous informer officiellement qu'un consensus s'est dégagé en notre sein pour que M. Adolf Ritter von Wagner, Ambassadeur et représentant de l'Allemagne à la Conférence du désarmement, soit recommandé au poste de président du Comité spécial des armes chimiques pour la prochaine session annuelle de la Conférence du désarmement. Je suis sûr que j'exprime l'opinion de tous les participants aux négociations sur les armes chimiques en disant que c'est là un excellent choix. Nous connaissons l'Ambassadeur von Wagner comme négociateur expérimenté en matière chimique. Cette année, sa charge de travail a été considérable en tant que coordonnateur du Groupe occidental pour les armes chimiques et nous pouvons être certains qu'il fera un excellent président l'année prochaine. C'est pourquoi, en mon nom personnel et au nom des autres membres du Comité spécial, je voudrais féliciter

(M. Batsanov, URSS)

l'Ambassadeur von Wagner à l'occasion de sa prochaine nomination - qui aura, bien sûr, lieu en janvier - au poste de président du Comité spécial. Me fondant sur ma propre expérience, je voudrais en même temps lui dire qu'en un certain sens je compatis. Mais tel est maintenant le destin qui l'attend. Je tiens à le féliciter encore une fois et espère que la Conférence du désarmement approuvera le rapport du Comité spécial.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique pour son intervention. Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste. Je propose que nous nous prononcions maintenant sur les rapports des comités spéciaux qui n'ont pas encore été approuvés. Nous procéderons dans l'ordre de leur présentation en plénière. Commençons par le rapport du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, publié sous la cote CD/1106. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Conférence souhaite adopter ce rapport.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Passons maintenant au rapport du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, publié sous la cote CD/1105. S'il n'y a pas d'objections, nous l'adopterons aussi.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Nous devons maintenant adopter le document CD/1108, qui contient le rapport du Comité spécial des armes chimiques. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Conférence souhaite l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur von Wagner, profitant de l'occasion pour le féliciter d'avoir été désigné président du Comité spécial des armes chimiques pour l'année prochaine.

M. von WAGNER (Allemagne) (traduit de l'anglais) : C'est en tant que coordonnateur du Groupe occidental pour les armes chimiques que je prends la parole et je tiens, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, à exprimer toute notre gratitude au président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Sergueï Batsanov, qui a guidé les travaux du Comité spécial avec beaucoup de sagesse, de sensibilité et de patience, comme en témoigne le rapport que nous venons d'adopter.

A l'exception de la partie de l'article IX qui a trait à la mise en demeure, le Comité spécial, pour la première fois dans l'histoire des négociations sur les armes chimiques, dispose de tous les éléments d'un projet de convention complète. Ce résultat a pu être obtenu grâce aux progrès importants réalisés au cours des 24 dernières semaines de négociation auxquelles s'ajoutent deux semaines de travaux intersession. J'avais l'intention de vous les énumérer mais je m'en abstiendrai puisque l'ambassadeur Batsanov les a évoqués avec tant d'éloquence. Toutefois,

(M. von Wagner, Allemagne)

il ne faut pas manquer de mentionner les problèmes qui subsistent et qui ne doivent pas être sous-estimés : bien qu'une approche graduelle à l'égard de l'"accès réglementé" semble recueillir un appui général, les débats qui se sont déroulés jusqu'à présent sur les inspections par mise en demeure laissent prévoir d'importantes difficultés dans les négociations concernant le rôle du Conseil exécutif, ainsi que d'autres questions. En ce qui concerne la vérification de l'industrie chimique, il nous faut trouver un système rentable et viable établissant un équilibre entre l'étendue de la vérification et la protection des activités industrielles légitimes. Les dispositions concernant le commerce des produits chimiques associés aux armes chimiques à des fins pacifiques ne seront pas faciles à régler. En revanche, les questions relatives à la composition et aux fonctions du Conseil exécutif devraient pouvoir être résolues assez rapidement, une fois que les décisions politiques seront prises. La destruction des armes chimiques anciennes et abandonnées doit être examinée d'urgence et en profondeur. Enfin, s'agissant de l'adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques, d'importantes propositions continuent d'être inscrites à l'ordre du jour.

Tous ces problèmes peuvent être réglés. Les fondements d'une solution ont été posés. On peut en élaborer les détails - dans lesquels, selon un proverbe bien connu, réside le diable. Ce qui manque à la Conférence et au Comité spécial c'est la détermination des délégations à le faire. Les gouvernements et les délégations doivent être conscients de l'énorme gain de sécurité que retireraient tous les Etats d'une convention sur les armes chimiques fiable et dûment vérifiée. Si les délégations ont oublié les risques qu'entraînerait l'absence d'une telle convention, qu'elles se rappellent la guerre entre l'Iran et l'Iraq, ainsi que la récente guerre du Golfe, guerres qui sont presque impensables dans d'autres régions du monde.

Tout instrument juridique international comporte l'acceptation de certaines obligations et restrictions. S'agissant de la Convention sur les armes chimiques, le prix en vaut la peine, en raison non seulement de l'accroissement de la sécurité, mais aussi de la création d'un climat de confiance qui permettrait un épanouissement de la coopération internationale et du commerce pacifique des produits chimiques. Soyons réalistes : le bilan global est extrêmement positif. Tirons de ce jugement les conclusions qui s'imposent et établissons la Convention sur les armes chimiques en mai 1992.

Voilà ce que je voulais dire au nom du Groupe occidental. Je me permettrai en mon nom propre de faire une observation d'ordre personnel. Le Président du Comité spécial et vous-même, Monsieur le Président, avez cité mon nom, indiquant que j'avais été désigné pour la prochaine session de la Conférence du désarmement. Avant que vous ne me mentionniez, je m'étais demandé si le protocole m'autorisait à évoquer ce que je voulais dire et j'en avais conclu que le moment n'était pas venu; mais, puisque le Président du Comité spécial et vous-même, Monsieur le Président, avez jugé bon de me mentionner, je me permettrai de dire combien je suis ému et combien je suis reconnaissant, en particulier aux délégations du Groupe occidental qui m'ont fait l'honneur de me proposer comme candidat au poste de président du Comité spécial, ainsi qu'aux membres de la Conférence qui ont approuvé ma désignation.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Allemagne pour son intervention. Nous avons, de la sorte, mené à bien l'examen des rapports des organes subsidiaires. Il convient maintenant de procéder à l'adoption du rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies, contenu dans les documents CD/WP.409 et Corr.1, CD/WP.411 et CD/WP.412/Rev.1 à 415/Rev.1, compte tenu des modifications orales apportées lors de la réunion officieuse. Le secrétariat remplira les passages où figurent des points de suspension ou laissés en blanc dans les textes du projet de rapport. Comme de coutume, le texte définitif du rapport annuel comprendra les rapports des cinq comités spéciaux constitués en 1991. Je sou mets à la Conférence, pour adoption, le projet de rapport annuel contenu dans les documents que je viens de citer. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole avant que nous n'adoptions le rapport ? Je donne la parole au représentant de la Mongolie.

M. GONGOR (Mongolie) (traduit du russe) : La délégation mongole déplore la note apportée au paragraphe 12 du projet de rapport CD/WP.409 et Corr.1, qui ne reflète pas la décision préalablement prise par la Conférence sur l'élargissement de sa composition avec maintien de son équilibre. La délégation mongole estime que pareille note pouvait être apportée à un texte ayant trait aux travaux de fond menés par la Conférence cette année, mais non pas à une décision déjà prise.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Mongolie pour son intervention, dont nous avons tous dûment pris note. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte son rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Comme je vois qu'aucune délégation ne souhaite prendre la parole, je suggère que nous passions à une autre question. Conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la Conférence, nous devons fixer les dates effectives des trois parties de la session de 1992. Je propose les dates suivantes : la première partie se tiendrait du mardi 21 janvier au vendredi 27 mars, la deuxième partie du lundi 11 mai au vendredi 26 juin, et la troisième partie du lundi 20 juillet au jeudi 3 septembre. Il est certes bien entendu que ces dates ont été fixées sans préjudice de décisions que la Conférence pourrait éventuellement prendre sur des activités additionnelles pendant les périodes situées entre la première et la deuxième et entre la deuxième et la troisième partie de la session. Il va également de soi que si nous devions, pour un motif quelconque, modifier ces dates en 1992, nous pourrions le faire à tout moment de la session. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence accepte les dates indiquées.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je me propose maintenant de faire ma déclaration de clôture de la session en tant que président de la Conférence.

Nous voici arrivés au terme de la session de 1991 de la Conférence du désarmement. Il m'est permis d'affirmer que les travaux de cet organe, au cours de la présente année, ont été stimulés par le nouveau climat international de dialogue, d'ouverture et de coopération qui prévaut entre les nations, par les importants accords réalisés en matière de maîtrise des armements et par les autres initiatives visant à renforcer le régime de non-prolifération. Au seuil de ce qui sera peut-être une ère nouvelle de possibilités, à un moment où l'histoire commence et non finit comme d'aucuns l'ont dit, la communauté internationale se doit d'encourager la réaffirmation et le renforcement des mécanismes de paix et de sécurité consacrés dans la Charte des Nations Unies. Ainsi, à l'heure actuelle, alors qu'on parle d'un nouvel ordre mondial, que des conditions sans précédent se trouvent réunies pour promouvoir la compréhension, la solidarité et l'établissement de relations internationales équitables, il convient de conjuguer les efforts en vue de remplacer les anciens objectifs de sécurité absolue par des structures fondées sur la sécurité commune. Dans ce contexte, la Conférence du désarmement a une contribution importante à apporter. Au sein de cette Conférence, nous avons observé un revirement appréciable, qui s'est traduit par des positions plus constructives et plus conciliantes. Je pense que cette tendance encourageante, si elle se confirme, favorisera à l'avenir les progrès vers la réalisation d'accords sur les divers points de notre ordre du jour.

Lorsque j'ai assumé la Présidence de la Conférence du désarmement, j'ai mis en évidence les progrès enregistrés dans la négociation de la convention sur les armes chimiques. Aujourd'hui, l'Ambassadeur Batsanov, de l'Union soviétique, qui préside avec une grande compétence le Comité spécial des armes chimiques, a présenté le rapport de cet organe sur ses travaux, rapport qui fait clairement apparaître les progrès réalisés. Il convient de mentionner les améliorations apportées au mandat du Comité spécial, ainsi qu'à divers articles pertinents, du fait de l'inclusion de dispositions spécifiques sur l'interdiction de l'emploi des armes chimiques et l'établissement de garanties concernant leur destruction totale, ainsi que la décision d'incorporer divers articles au texte du projet de convention, notamment l'article X, relatif à l'assistance et à la protection contre l'emploi d'armes chimiques, et l'article XI, relatif au développement économique et technologique, qui présentent tous deux une importance particulière. Le Comité spécial poursuivra ses travaux pendant l'intersession, en vue de donner un élan à ces négociations afin qu'un accord définitif sur la convention puisse être réalisé en 1992. Je voudrais dire aussi toute notre reconnaissance au Gouvernement néerlandais, qui nous a invités à La Haye. Nous prenons dûment en compte son offre d'accueillir le siège de la future organisation sur les armes chimiques.

Par ailleurs, au cours de la présente année, un travail utile a été accompli sur l'interdiction des essais nucléaires, question d'importance capitale. Nous sommes tous conscients des difficultés auxquelles on s'est heurté dans le passé pour rétablir le Comité chargé de cette question. Pendant la session de 1990, la décision de le rétablir a peut-être été prise à une date tardive, et, en conséquence, le Comité n'a disposé que d'un temps très limité pour mener à bien ses travaux. Cette année, la décision a été prise

(Le Président)

en temps opportun, ce qui a permis de structurer davantage le débat sur les divers aspects en cause. D'importantes divergences subsistent, mais il existe, selon nous, une meilleure compréhension des diverses positions et propositions présentées. Il faut espérer que le Comité poursuivra ses travaux en tenant compte de l'acquis et de la nécessité d'orienter sa tâche vers la réalisation de l'objectif fondamental et urgent qu'est l'interdiction complète des essais nucléaires.

Un autre domaine qui exigera des efforts supplémentaires de la part de la Conférence est celui relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Au cours de la présente année, les travaux du Comité spécial chargé de ce domaine ont été assez fructueux, puisqu'ils ont permis une analyse plus adéquate et plus approfondie des aspects liés à cette question. Bon nombre de propositions ont été faites sur les mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, ce qui devrait encourager le Comité à redoubler d'efforts pour parvenir à des accords concrets.

Il apparaît à l'évidence que les efforts accomplis pour améliorer le fonctionnement de la Conférence ne sont pas épuisés. Au cours de consultations ont été examinés divers aspects liés à cette question, exercice qui a été fort utile et qu'il convient de poursuivre. Par ailleurs, il faudra davantage de temps et de réflexion pour étudier comme il convient l'élargissement de la composition de la Conférence, question dont la pertinence s'impose manifestement.

Les interventions - dont certaines par de hautes personnalités - qui ont été faites en séance plénière au cours de l'année ont été nombreuses et constructives. Il convient également de souligner la participation active des pays observateurs, qui ont apporté une contribution positive aux travaux de la Conférence. Au terme de la présente session, on constate que le rôle que cette instance est appelée à remplir est plus actuel que jamais. En conséquence, nous devons nous efforcer d'être à la hauteur des défis et des exigences du présent pour répondre à l'intérêt et à la confiance que la communauté internationale place dans cette Conférence, dont il convient de renforcer la crédibilité. Profitons de l'expérience acquise et des résultats de nos travaux pour susciter l'élan politique nécessaire pour atteindre, par un processus graduel, les objectifs concrets et élevés qui ont justifié la création de cet organe multilatéral de négociation.

Nous avons aujourd'hui adopté le rapport de la Conférence du désarmement pour l'année 1991, que je présenterai à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce rapport reflète fidèlement les travaux intenses qui ont été accomplis et l'esprit de coopération dont les membres de la Conférence ont fait preuve. Je voudrais remercier sincèrement tous ceux qui ont collaboré à cette tâche et les exhorter à poursuivre leurs travaux dans le même esprit constructif. Je tiens à remercier une fois de plus mes prédécesseurs pour l'efficacité remarquable avec laquelle ils ont présidé les travaux de la Conférence tout au long de l'année, ainsi que les présidents des divers comités établis pour leur compétence dans l'exercice de leurs fonctions et pour leur entier dévouement. J'exprime ma profonde gratitude à tous les membres du secrétariat et des services de la Conférence,

(Le Président)

en particulier au Secrétaire général, l'Ambassadeur Komatina, et au Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Berasategui. Sans la collaboration active et diligente du secrétariat, la Conférence n'aurait pu mener à bien ses travaux. Notre reconnaissance va également à l'équipe d'interprètes et de traducteurs qui ont nous apporté un précieux appui.

Maintenant que j'ai fait cette déclaration, je vous informe qu'il n'y a pas d'autres questions à examiner avant la clôture des travaux de la Conférence. Je voudrais rappeler que, comme la Conférence l'a décidé aujourd'hui en adoptant le rapport du Comité spécial des armes chimiques, cet organe subsidiaire poursuivra ses travaux pendant l'intersession, conformément à la recommandation figurant aux alinéas c) et d) du paragraphe 16 dudit rapport.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 21 janvier 1992, à 10 heures.

La séance est levée à 18 h 5.
